

## Liste des délibérations proposées aux conseillers municipaux lors de la séance du 19 juillet 2023

Numéro	Objet	Résultat du vote
	Désignation du secrétaire de séance	Alicia ROQUES
	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2023	Unanimité
D-2023-027	INTERCOMMUNALITE – <b>Rejet</b> du transfert de la compétence supplémentaire en matière de définition, mise en œuvre et pilotage d'une politique « Eviter, Réduire, Compenser » sur le territoire de SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE et de la charte d'engagement	Majorité des suffrages exprimés (10 « pour », 9 « contre »)
D-2023-028	URBANISME – Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP). Commission Intercommunale d'aménagement foncier de Gigean, Poussan, Loupian, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Bouzigues. Election des candidats propriétaires de biens fonciers non bâtis (2 titulaires et 1 suppléant)	- Mme Célia CAVALIER, titulaire 10 voix, - Mme Marie MUSITELLI, titulaire 11 voix - Mme Maryline SANCHEZ, suppléante 13 voix

### COMMUNICATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° décision	Date décision	Objet
DM-2023-009	12 juillet 2023	Décision attribuant le lot n° 1 de l'accord-cadre n° 2023BZG001 relatif à la préparation et livraison de repas et goûters en liaison froide pour l'école et le centre de loisirs de la Commune de BOUZIGUES à SUD EST TRAITEUR et déclarant infructueux le lot n°2 portant sur le portage à domicile du CCAS de BOUZIGUES

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le présent document doit être affiché à la Mairie et publié sur le site internet de la Commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen des délibérations par le Conseil municipal.